

MAIRIE de ROYAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2025

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux  
pour l'accès au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

*Le Maire de Royat,*

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- **Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- **Vu** la délibération n° 2021-079 du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- **Vu** l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 6 ans,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRÊTE**

**Article 1er** :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme Betty FLAGEOLET	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	ancienneté

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROYAT, le 19 décembre 2024

Le Maire,  
Marcel ALEDO



MAIRIE de ROYAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2025**

**Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux  
pour l'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe**

*Le Maire de Royat,*

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- **Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux,
- **Vu** la délibération n° 2021-079 du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- **Vu** l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 6 ans,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRÊTE**

**Article 1er** :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme Sophie PIRES</i>	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	examen professionnel

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROYAT, le 19 décembre 2024

Le Maire,  
Marcel ALEO



MAIRIE de ROYAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**Portant Tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025**

**Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux  
pour l'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe**

*Le Maire de Royat,*

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- **Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux,
- **Vu** la délibération n° 2021-079 du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- **Vu** l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 6 ans,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRÊTE**

**Article 1er** :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. MOHAMED SAÏD <i>Saïd</i>	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

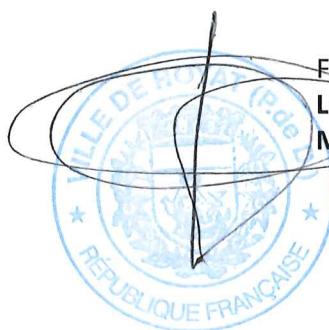
Nombre de femmes : 0

**Article 2** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROYAT, le 19 décembre 2024

**Le Maire,  
Marcel ALEDO**



MAIRIE de ROYAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2025**

**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**

**pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

*Le Maire de Royat,*

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- **Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Technique Territoriaux,
- **Vu** la délibération n° 2021-079 du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- **Vu** l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 6 ans,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme DE JESUS SILVA Hirondina</i>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Ancienneté
<i>M. FAUCHERE Bruno</i>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Ancienneté
<i>M. Cyril COHADE</i>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	Ancienneté
<i>M. MURATORE Florian</i>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	Ancienneté
<i>M. FEDRZEL Romain</i>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	Ancienneté
<i>M. LOISEAU Sébastien</i>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	Ancienneté
<i>Mme SICARD Nelly</i>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7	Ancienneté

Total promouvables : 8

Nombres d'hommes : 5  
Nombre de femmes : 3

Total promus : 7

Nombres d'hommes : 5  
Nombre de femmes : 2

**Article 2** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROYAT, le 19 décembre 2024

**Le Maire,  
Marcel ALEDO**

